

# E 6602

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 septembre 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 septembre 2011

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail -  
Nomination de Mme Ellen ZWINK, membre suppléante allemande,  
en remplacement de M. Ulrich RIESE, membre suppléant démissionnaire**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 septembre 2011 (20.09)  
(OR. en)**

**13818/11**

**SOC 732**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie)/Conseil

---

n° doc. préc.: 12573/11 SOC 629

---

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail  
- Nomination de M<sup>me</sup> Ellen ZWINK, membre suppléante allemande,  
en remplacement de M. Ulrich RIESE, membre suppléant démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Ulrich RIESE, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Allemagne) du comité mentionné en objet.
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement allemand a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2013:

M<sup>me</sup> Ellen ZWINK  
Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin Strategie, Zusammenarbeit und internationale Angelegenheiten  
Friedrich-Henkel-Weg 1-25  
DE-44149 Dortmund  
Tel: +49 (0)231-9071-2391  
Fax: +49 (0)231-9071-2362  
e-mail: zwink.ellen@baua.bund.de

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003<sup>1</sup> relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 16 février 2010<sup>2</sup>, du 22 mars 2010<sup>3</sup>, du 29 mars 2010<sup>4</sup>, du 19 avril 2010<sup>5</sup> et du 21 mars 2011<sup>6</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2013.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ulrich RIESE.
- (3) Le gouvernement allemand a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.  
<sup>2</sup> JO L 45 du 20.2.2010, p. 5.  
<sup>3</sup> JO C 87 du 1.4.2010, p. 11.  
<sup>4</sup> JO C 123 du 12.5.2010, p. 1.  
<sup>5</sup> JO C 110 du 29.4.2010, p. 2.  
<sup>6</sup> JO C 92, 24.3.2011, p. 9.

Article premier

M<sup>me</sup> Ellen ZWINK est nommé membre suppléante du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M. Ulrich RIESE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

\_\_\_\_\_